

Le Grand Belfort vous propose
d'acquérir un composteur de 280 l
pour la moitié de son prix*.

25€*

* Prix d'achat 50 €,
le Grand Belfort prend
en charge 25 €.



COMMENT OBTENIR VOTRE COMPOSTEUR ?

1. Commandez en remplissant le formulaire sur grandbelfort.fr/dechets ou contactez le 03 84 90 11 71
2. Livraison à votre domicile
3. La facture vous sera envoyée par courrier

Impression sur papier PEFC éco-responsable

_latitude90.fr

Le compostage c'est bête comme chou



Composter, un geste facile et utile qui transforme
les déchets végétaux en engrais bon pour le jardin.

Fabriquer son propre compost c'est apporter à son jardin un engrais de première qualité ne générant aucune pollution, tout en réduisant la masse des déchets à incinérer.

POURQUOI COMPOSTER ?

C'est un processus naturel pour nourrir ses plantes : le compost provient de la transformation des déchets organiques.

PRATIQUE

Pas de transports jusqu'en déchetterie

ÉCONOMIQUE

Gratuit, plus besoin d'acheter de l'engrais chimique.

ÉCOLOGIQUE

Moins de transport, réduit le poids de votre poubelle, donc l'incinération.

EN SAVOIR + ademe.fr/compostage-paillage
agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers



QU'EST-CE QU'ON COMPOSTE ?

Le composteur transforme les déchets organiques en engrais naturel, pour vos plantes, massifs, potagers...



LES RÈGLES D'OR

- 1. Installer le composteur :** sur une surface plane, en contact avec la terre pour que les vers puissent coloniser, au plus près de la maison, facile d'accès.
- 2. Alternier les couches** de déchets de jardin et de cuisine, cela permet d'avoir une décomposition homogène et sans odeur.
- 3. Surveiller l'humidité** pour la survie des micro-organismes. Le compost doit-être humide comme une éponge pressée.

D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT POUR GÉRER VOS DÉCHETS VERTS :

Chez vous directement :

MULCHING : grâce à une tondeuse spécifique qui hache menu l'herbe et la redépose sur la pelouse ; c'est le mulch, ou paillis. Sans bac de ramassage.

BROYAT DE BOIS : cela consiste à broyer des branches et les récupérer en copeaux.

PAILLAGE : épandage dans le jardin (potager, plantes...) des copeaux issus du broyage.



Vous pouvez également les déposer **en déchetterie** ou aux **bennes à déchets verts en libre-service**



BRÛLER SES DÉCHETS VÉGÉTAUX EST INTERDIT